ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid 19 - traitements des patients atteints de BPCO

Question écrite n° 38522

Texte de la question

Mme Valérie Gomez-Bassac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le cas des patients atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ainsi que sur leurs traitements dits de « triple thérapie fixe ». En effet, le comité de transparence de la Haute Autorité de santé a, au mois d'octobre 2020, permis la primo-prescription de cette triple thérapie par les seuls pneumologues. Si l'introduction d'une telle mesure apparaît comme une avancée certaine, elle est cependant perçue comme une décision en demie teinte. Effectivement, s'il est vrai que l'évaluation par le pneumologue est essentielle étant donné que cette thérapie est réservée aux formes sévères de BPCO, restreindre celle-ci à la seule prescription par le spécialiste apparaît comme une restriction à l'accès aux soins, notamment dans les zones de moindre densité médicale spécialisée. À cela s'ajoutent les circonstances pandémiques qui laissent les patients fragiles hésitants quant au fait de se rendre en consultation, craignant une contamination qui pourrait leur être dramatique. Ainsi, la restriction est souvent contournée par une prescription individuelle des produits de la thérapie, faisant peser sur le patient un coût supérieur à la prise unique. Par conséquent, elle souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour modifier l'actuelle restriction, qui n'est ni juste ni légitime, et ainsi permettre la prescription de la triple thérapie aux patients BPCO par le médecin généraliste.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Gomez-Bassac
Circonscription : Var (6e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38522
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 avril 2021, page 3589
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)